



Deuxième rapport concernant les conditions d'existence des mineurs dans les centres d'accueil

Task force mandatée par le Conseil d'Etat par décision du 6 mars 2013, associant le département de l'instruction publique, de la culture et du sport, le département des finances, le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, le département de la sécurité et de l'économie et l'Hospice général

Octobre 2014

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| 1. Introduction | 3 |
| 2. Statistiques concernant les requérants d'asile mineurs | 3 |
| 3. Etat de situation sur la mise en œuvre des recommandations | 4 |
| 4. Conclusion | 12 |

1. Introduction

La task force, mandatée par le Conseil d'Etat le 6 mars 2013, pour améliorer les conditions d'existence des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) et mineurs accompagnés (MA) a rendu un premier rapport, adopté par le Conseil d'Etat à l'automne 2013. Cela a permis de dresser un point de situation, d'apporter une analyse comparative avec les cantons de Vaud et du Valais, de répondre aux objectifs posés par le Conseil d'Etat et de proposer des recommandations.

Conformément à l'extrait du procès-verbal du Conseil d'Etat du 13 novembre 2013, la task force – associant le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), le département de la sécurité et de l'économie (DSE), le département des finances (DF), le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et l'Hospice général (HG) - a eu pour mandat de poursuivre les travaux dans le but de concrétiser les recommandations. Pour ce faire, plusieurs auditions ont été menées : la Consultation santé jeunes, la Consultation d'Ethnopsychanalyse du Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent aux Hôpitaux Universitaires de Genève, le Service de la protection des mineurs, la Fondation pour l'animation socioculturelle et la coordination asile regroupant les associations genevoises actives dans le domaine de l'asile.

En parallèle, il est important de rappeler qu'en application de l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants RS 211.222.338 (art. 13, al. 1 lettre a et b), toute institution qui accueille des mineurs pour la journée et la nuit afin de prendre soin d'eux est soumise à autorisation et surveillance.

A Genève, l'autorité compétente d'autorisation et de surveillance des institutions accueillant des enfants est l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ), et, pour lui le Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement (SASLP).

Dans le cadre de sa mission de surveillance, le SASLP doit vérifier, au minimum tous les deux ans, que les conditions d'un accueil respectant l'ordonnance fédérale sont toujours d'actualité. C'est dans ce contexte que le SASLP a procédé au printemps 2014 à une évaluation approfondie de l'aile consacrée aux RMNA dans le centre d'hébergement de Saconnex. Sur la base de son rapport d'évaluation, le SASLP a émis une nouvelle décision concernant l'autorisation de diriger. La décision est assortie de charges et conditions afin d'apporter les améliorations nécessaires au respect de l'ordonnance fédérale.

2. Statistiques concernant les requérants d'asile mineurs

A fin septembre 2014, le nombre total des RMNA suivis par l'Hospice général s'élève à 51, soit 42 garçons et 9 filles. Le centre d'hébergement collectif de Saconnex accueille 32 RMNA (2 filles et 30 garçons). 19 RMNA sont logés en famille élargie ou en foyers d'éducation (IGE). A noter que l'Hospice général suit toujours 31 ex-RMNA qui sont en formation.

Le nombre de mineurs accompagnés (MA) présents dans les centres d'hébergement de l'Hospice général s'élève, quant à lui, à 1424. Parmi les familles vivant dans ces centres, 26 reçoivent un appui éducatif par le Service de la protection des mineurs (SPMi).

Force est de constater la forte hausse des demandes d'asile depuis le printemps 2014, parmi lesquels des RMNA et des MA. Cet afflux massif pourrait avoir un impact sur les conclusions de la task force et accentuer notamment les besoins en encadrement, en matière de logement, etc., étant donné que le dispositif d'accueil est aujourd'hui saturé.

3. Etat de situation sur la mise en œuvre des recommandations

1 Mettre en place un groupe de coordination pour une approche globale

Il s'avère essentiel d'avoir une approche globale et d'agir de manière transversale et coordonnée (sécurité, logement, formation, éducation, santé, culture et loisirs) et d'éviter des logiques sectorielles. Dans cette perspective, les travaux de la task force devraient se poursuivre afin de présenter un deuxième rapport d'ici le premier semestre 2014 pour faire le point sur l'avancée de la mise en œuvre des recommandations.

Les travaux de la task force se sont poursuivis de manière transversale et coordonnée (sécurité, logement, formation, éducation, santé, culture et loisirs) afin d'avancer dans la mise en œuvre des recommandations. Plusieurs experts en la matière ont été auditionnés. Pour arriver aux objectifs fixés par le Conseil d'Etat à l'issue du premier rapport, il apparaît nécessaire que le groupe de coordination puisse continuer le travail amorcé. En parallèle, un autre groupe a été mis en place pour mettre en réseau les acteurs sur le terrain.

2 Séparer les RMNA, filles et garçons, des adultes

Pour améliorer les conditions d'existence des RMNA, il s'avère essentiel de les séparer des adultes et de leur consacrer un espace spécifique, tant pour les garçons que pour les filles. Il s'agit ainsi de renforcer également la sécurité et de prévoir un réfectoire et une salle de loisirs pour les garçons ainsi qu'une autre pour les filles.

Dans le cadre de la réorganisation de sa fonction d'aide aux requérants d'asile (ARA) en aide aux migrants (AMIG), l'Hospice général a entrepris des travaux de transformation durant l'automne 2014 pour que l'aile consacrée jusqu'alors à des bureaux devienne une aile dédiée exclusivement aux filles RMNA avec dortoirs, cuisine, réfectoire/salle de loisirs et installations sanitaires. Le nouvel espace réfectoire/loisirs qui sera créé dans l'aile des filles devrait permettre notamment d'élargir les moments d'activités mixtes, tels que les devoirs, les repas communs et les soirées à thèmes.

Durant la durée des travaux, suite à l'évaluation du SASLP, les filles ont été intégrées dans des foyers gérés par la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ). Une fois l'aile consacrée aux filles construite, elles devraient être à nouveau logées au centre de Saconnex, si le SASLP délivre l'autorisation.

Les RMNA masculins restent pour leur part dans l'aile qui leur est attribuée avec cuisine commune, petite salle de loisirs et sanitaires.

En terme de sécurité, celle-ci a été renforcée avec l'engagement d'un agent de sécurité, présent depuis le 1^{er} mars 2014, 24h sur 24h, dans l'aile des RMNA garçons afin d'éviter l'intrusion de personnes indésirables. L'agent de sécurité a pour mission de contrôler la présence des RMNA et de demander l'identité à chaque visiteur qui se présente et d'inspecter leurs affaires. A noter que cette mesure coûte CHF 40'000.- par mois à l'HG.

De plus, l'installation d'un sas de sécurité à l'entrée de la sortie de secours équipé d'une sirène hurlante en cas d'ouverture de la porte a permis de complètement juguler les entrées clandestines au sein de l'aile des RMNA.

Toujours sur le plan de la sécurité, les entretiens menés avec les partenaires ont permis d'évoquer le problème du bruit, du manque de sérénité et du sentiment d'insécurité de certains RMNA du centre d'hébergement collectif de Saconnex, notamment en raison des « descentes de police » à toute heure de la nuit.

Des contrôles ciblés sont menés en moyenne deux à trois fois par semaine dans le centre précité (tous secteurs confondus) en collaboration entre la police et l'Hospice général, en fonction des incivilités commises. Ces opérations se déroulent à tout moment de la journée, même tôt le matin. Depuis l'engagement de l'agent de sécurité, il n'est plus nécessaire de pratiquer ces contrôles dans l'aile des RMNA ; les situations à risque de débordement sont gérées à satisfaction dès leur détection.

Dans le cadre des interpellations et des enquêtes en cours, des perquisitions peuvent être menées à toute heure du jour ou de la nuit, dans la chambre des personnes concernées. Les RMNA ne sont que rarement concernés. Pour ce qui est des interventions à l'égard de majeurs, elles n'ont en principe pas d'impact sur les résidents de l'aile des RMNA, au premier étage du bâtiment ; en effet, au rez-de-chaussée se trouvent des bureaux et au-dessus sont logés des requérants d'asile qui n'ont pas (ou très peu) affaire à la police, titulaires de permis F principalement.

Ces désagréments ont concerné par le passé les jeunes filles, qui logeaient à proximité des familles, avant d'être insérées dans des foyers gérés par la FOJ. De même, comme dans toute structure d'accueil, des litiges peuvent dégénérer en bagarres, quel que soit le secteur du centre. Les RMNA sont de fait parfois confrontés à ces accès de violence.

De toute évidence, le rythme d'un centre tel que celui de Saconnex n'est pas entièrement compatible avec celui de mineurs scolarisés ou en formation qui sont dérangés par le bruit causé par celles et ceux qui n'ont pas d'activité particulière.

Les services de police sont régulièrement sollicités en raison de la présence de mineurs clandestins (requérants d'asile ou non) dans le centre de Saconnex. Ils y viennent pour diverses raisons, notamment l'achat de stupéfiant (hors du secteur RMNA) ou trouver un hébergement temporaire. Ils font ensuite l'objet de mesures d'éloignement qui leur sont signifiées et la police est requise en cas de retour.

Il en découle la nécessité d'être attentif au risque avéré, en cas d'hébergement des RMNA dans une structure séparée comme le stipulent les recommandations 3.2 et 4 ci-dessous, que les problématiques constatées avec la présence de clandestins se reproduisent si le dispositif de sécurité mis en place n'est pas reconduit. La présence d'un agent de sécurité en permanence est à la fois dissuasive pour certains, sécurisante pour les autres. Il s'agit ainsi d'éviter notamment que quelques adolescents en conflit avec la loi engendrent une dynamique négative difficile à gérer d'un point de vue éducatif. Il y aurait lieu, ne serait-ce que pour préserver la sérénité des autres RMNA hébergés, de prévoir pour ces quelques cas une solution de placement hors de la structure des RMNA, avec un encadrement spécifique adapté aux adolescents rencontrant des problèmes de délinquance. Ainsi le personnel encadrant, éducatif et de sécurité, pourrait continuer de se consacrer aux besoins des résidents qui ne posent pas de problème de ce type ; il est en effet illusoire de ne compter que sur la seule présence d'un agent de sécurité pour gérer ce type de jeunes. Plusieurs foyers genevois ont des offres qui pourraient convenir, dans la mesure des places disponibles. Cet aspect devrait être évoqué avec le Tribunal des mineurs, afin que des placements pénaux soient prononcés au moment opportun (en cas de récidive).

3 Reconstruire le foyer de Saconnex

Pour séparer les RMNA des adultes, une des options consiste à raser et reconstruire le foyer de Saconnex dans le respect des normes de sécurité et d'accueil des familles - avec le défi de reloger « temporairement » 350 personnes durant les travaux. Il faudrait intégrer au sein de l'Office des bâtiments (OBA) une réflexion sur la concrétisation d'une démolition et d'une reconstruction en intégrant l'une de ces deux possibilités :

3.1 Consacrer un pavillon aux RMNA

Un pavillon dans le nouveau bâtiment devra être consacré aux RMNA.

3.2 Réaliser un bâtiment séparé réservé exclusivement aux RMNA

Un bâtiment séparé pourrait être réalisé pour accueillir les RMNA.

Le centre d'hébergement de Saconnex, situé à l'angle du chemin des Coudriers et de l'avenue Trembley, est composé d'un bâtiment avec deux niveaux sur rez-de-chaussée. Il s'agissait d'une construction provisoire qui abrite aujourd'hui 350 requérants d'asile ainsi qu'un étage réservé aux RMNA.

Etant donné la vétusté des lieux, plusieurs travaux doivent être entrepris :

- Remplacement de l'ensemble des façades par des éléments préfabriqués, partie pleine et partie vitrée, portés à l'extérieur de la structure afin d'assurer leur assainissement énergétique ;
- Assainissement énergétique complet de la toiture suivant les exigences actuelles (remplacement de l'étanchéité, de la ferblanterie et mise en œuvre d'une nouvelle isolation) ;
- Mise en œuvre d'une protection contre la foudre ;
- Remplacement des portes palières des chambres et mise en conformité avec les normes incendies AEAI, (Association des établissements cantonaux d'assurance maladie) ;
- Mise en conformité incendie du local chaufferie ;
- Mise en place des sas sécurisés suivant le modèle actuellement en test, si le principe est validé ;
- Remplacement des escaliers de secours à chaque extrémité des ailes du bâtiment ;
- Contrôle de la sécurité de la structure des marches d'escalier et mise en conformité des balustres suivant la norme SIA 358 ;
- Traitement des parties corrodées de la structure métallique ;
- Réfection complète des circulations et des chambres ;
- Remplacement complet des blocs sanitaires ;
- Entretien des cuisines et remplacement partiel des appareillages ;
- Remplacement complet des installations électriques ;
- Remplacement de la production d'eau chaude sanitaire (mise en œuvre d'une chaudière à gaz. La mise en œuvre de capteurs solaires ou de pompes à chaleur pourra être étudiée) ;
- Remplacement complet des extracteurs de toiture (dans le cadre d'un projet de rénovation global, la mise en œuvre d'une centrale de traitement d'air pourra être étudiée) ;
- Remplacement partiel des conduites d'eau usée et pluviale.

Le coût de rénovation, hors honoraires ingénieur CVSE (chauffage, ventilation, sanitaire et électricité) s'élève à **CHF 17'266'000.- TTC**

Marge d'approximation de +/- 10 à 15% sur la base d'étude et audit établis à la demande du service travaux et entretien de l'Office des bâtiments (OBA).

En considérant l'inadéquation du lieu et les potentiels dangers qui en résultaient tant pour les RMNA que pour les autres résidents, le conseiller d'Etat chargé du département de l'emploi, de l'action sociale et de la santé (DEAS) a adressé fin 2013 une demande au conseiller d'Etat chargé du département des finances pour que des travaux de sécurisation soient effectués. L'Office des bâtiments (OBA) a dès lors fait poser de nouveaux escaliers de secours pour remplacer les anciens devenus impraticables et promis de financer une partie de la pose de nouvelles portes de secours et de sas incendie permettant de juguler les risques incendie et les entrées clandestines dans le centre. Toutes les issues de secours seront ainsi fermées (ouverture déclenchée en cas d'incendie) et les arrivées de clandestins limitées dès janvier 2015.

En décembre 2013, l'HG en collaboration avec l'OBA a procédé à une totale réfection du système électrique afin d'éviter des courts-circuits et autres problèmes pouvant conduire à un incendie, risque sécuritaire premier dans un centre d'hébergement aussi vétuste.

Cependant, malgré les efforts consentis et les importants moyens financiers mis à disposition par l'HG et l'OBA, le centre d'hébergement de Saconnex reste en très mauvais état et, à terme, sera complètement inutilisable. En conséquence seule une démolition construction est jugée adéquate.

Au vu de ce qui précède, l'HG a réalisé une étude de faisabilité pour pouvoir démolir le centre d'hébergement de Saconnex et construire de nouveaux logements - collectifs et sociaux - sur le site actuel des Coudriers. L'HG est intéressé à conclure un droit de superficie avec l'Etat de Genève et est actuellement en pourparlers. Les travaux avancent dans la bonne direction afin que l'HG puisse financer et réaliser ce projet ambitieux. Une partie des logements collectifs seraient ainsi affectés directement aux RMNA, lesquels jouiraient d'un espace respectif répondant à leurs besoins (chambres, salles de bains, réfectoire, salle de loisirs, etc.).

4 Construire un nouveau lieu d'accueil

La solution alternative à celle de la reconstruction du foyer de Saconnex décrite ci-dessus est la possibilité de loger les RMNA dans un foyer ou un lieu réservé exclusivement pour eux. Les travaux devraient se poursuivre dans le cadre de la coordination entre le département des finances (DF), le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) et l'Hospice général (HG) afin d'identifier un nouveau lieu d'hébergement approprié et l'intégrer dans le plan décennal d'investissement dans un délai d'une année pour une réalisation urgente.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre l'office des bâtiments (OBA) et l'Hospice général (HG) pour identifier un lieu d'accueil adéquat. Un bâtiment situé au chemin William-Rappard 29-31 à Bellevue a pu être identifié par l'OBA. Il s'est agi d'une location d'un bâtiment composé de 14 chambres pour une durée de 5 ans, renouvelable d'année en année ; loyer mensuel de CHF 1'500.-.

La question de la vente de ce bâtiment ou l'établissement d'un droit de superficie s'est aussi posée sans qu'une unanimité se dégage dans la mesure où sa situation est inadéquate (isolé du centre-ville) et sans possibilité de séparation filles et garçons.

5 Améliorer les conditions d'encadrement

Harmoniser les conditions d'encadrement avec le canton de Vaud en renforçant les ressources humaines d'encadrement auprès des RMNA semble essentiel. En effet, il est important qu'un éducateur, ayant également un rôle de « référent parental », soit présent lorsque les jeunes sont là, autrement dit au réveil, à la sortie de l'école, les soirs, les week-ends, pendant les vacances scolaires. Il s'agit notamment de compléter l'équipe des assistants sociaux avec des éducateurs et de développer un encadrement socio-éducatif individuel et collectif.

En janvier 2014, l'HG a dégagé un poste d'assistant social, soit un 0.8 ETP supplémentaire, pour améliorer l'encadrement des RMNA. Depuis mars 2014, ces derniers sont pris en charge par 4 assistants sociaux représentant 2.9 ETP. Entre juillet et août 2014, grâce au financement d'un fonds privé (Fondation Fischer), un animateur, soit un 0.8 ETP, a assuré avec l'équipe des assistants sociaux actuels la mise en œuvre d'activités estivales. A partir d'octobre 2014, un assistant social-animateur, soit un 0.5 ETP également financé par un fonds privé (Fonds Eckert) renforce l'équipe pendant au moins un an. Le centre d'hébergement de Saconnex dispose ainsi d'un total de 5 assistants sociaux/animateurs, soit 3.4 ETP.

Parallèlement au renforcement de la dotation, l'HG travaille à un meilleur encadrement des RMNA avec le projet d'assurer des présences matinales pour les levers et petits déjeuners ainsi qu'un renforcement des présences en soirée. Un assistant social/animateur est présent pour le lever tous les jours de la semaine à l'exception du week-end et 2 à 3 fois par semaine durant les soirées afin de pouvoir organiser des activités spécifiques et des repas en commun. Des activités en week-end sont également planifiées.

Les collaborateurs impliqués ont un parcours professionnel qui leur a permis de développer des compétences tant dans le domaine éducatif que dans celui de l'intervention communautaire.

En outre, l'HG dispose à partir d'août 2014 d'un civiliste et d'un stagiaire (issus de la Haute école de travail social) dédiés aux RMNA.

Il convient toutefois de relever que malgré les efforts importants fournis par l'HG, les dotations restent insuffisantes pour assurer un suivi optimal des RMNA et sont en-dessous de ce qu'elles sont dans d'autres cantons. Pour rappel, le canton de Vaud possède un encadrement d'un éducateur pour 4 ou 5 RMNA et le Valais d'un éducateur pour 2 à 3 RMNA.

En parallèle, il est important de relever le rôle crucial du SPMi dans la prise en charge des RMNA dans le contexte de la procédure d'asile, juridiquement déterminée par le mandat ordonné par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE), selon les articles 306 al. 2 CC curatelle et 327 a CC tutelle. Le SPMi a ainsi pour mission notamment de veiller aux intérêts des mineurs, de prendre toutes décisions les concernant et de les accompagner dans toutes les phases de la procédure d'asile. Depuis octobre 2013 un pool-asile, composé de deux intervenantes en protection de l'enfant (IPE) et d'une coordinatrice, a été créé. Il s'agit ainsi de développer les connaissances spécifiques liées à cette problématique par l'action des IPE spécialisés et de créer un réseau solide des professionnels qui entourent les RMNA. Ce dispositif permet aussi d'intervenir dans le cadre d'appuis éducatifs auprès de familles résidant dans les centres pour requérants d'asile de l'Hospice général.

6 Renforcer l'encadrement des mineurs non accompagnés (RMNA) et accompagnés (MA) résidant dans les centres d'hébergement dans leurs loisirs et pendant les vacances

Les mineurs des centres d'hébergement de l'Hospice général doivent pouvoir être pris en charge pendant les vacances dans le cadre d'activités intra ou extra muros en lien avec la FASe (développement des centres aérés, de l'accueil en jardin robinson et/ou terrains d'aventures, à la journée et en accueil libre, etc.).

Les possibilités d'offrir des camps et autres activités de loisirs non seulement pendant les vacances, mais également en semaine ou le week-end se sont avérées nombreuses. Par contre, le lien entre les associations et les RMNA doit être encore renforcé. Comme évoqué ci-dessus, pour parer à ce manque, l'HG a obtenu un poste d'animateur à mi-temps financé par un fonds privé pour une durée minimale d'un an.

Cet animateur a notamment comme responsabilité d'assurer la coordination d'activités en faveur des RMNA avec les associations impliquées, notamment la FASe, et permet d'offrir une meilleure présence durant les soirées.

La Fondation Fischer continue de financer un poste d'animatrice à 80% pour organiser des activités pour les RMNA durant la période d'été (juillet-août).

La mise en œuvre de l'aide aux migrants (AMIG) de l'Hospice général s'accompagne d'un déploiement dans les centres d'hébergement d'assistants sociaux en intervention collective dont une des missions est de répondre à ces besoins. Cela devrait permettre d'instaurer une meilleure coordination d'activités en faveur des mineurs accompagnés (MA) dans les centres d'hébergement avec les associations impliquées.

En parallèle, le DIP a soutenu financièrement la FASe dans le but de mettre sur pied le projet d'accueil des mineurs requérants d'asile accompagnés (MA) habitant dans les centres de Saconnex et des Tilleuls dans les Centres aérés durant l'été 2014.

7 Garantir que les besoins nutritionnels des mineurs sont couverts

Pour que les besoins nutritionnels des mineurs soient couverts, il faudrait augmenter le montant qui leur est accordé tout en s'assurant qu'il soit bien dépensé pour la nourriture. Pour ce faire, les RMNA devraient prendre leurs repas tous ensemble avec le suivi d'un éducateur.

Concernant les mineurs accompagnés dont la famille est à l'aide d'urgence, il apparaît important d'augmenter le montant qui leur est attribué par jour pour la nourriture en modifiant le Règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (RIASI).

Enfin, une analyse élaborée par le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) pourrait permettre d'identifier des cas de carence alimentaire et d'intervenir en conséquence.

En ce qui concerne les mineurs accompagnés (MA) dont les familles sont à l'aide d'urgence, il convient de rappeler que le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a invité l'HG à prendre un certain nombre de mesures préventives. L'une d'elles étant de faciliter l'accès au régime alimentaire. Un processus a ainsi été mis en place pour que les personnes à l'aide d'urgence le nécessitant reçoivent une aide complémentaire « régime alimentaire », équivalent à CHF 175.- par mois.

En ce qui concerne les RMNA, l'HG n'est pas en mesure d'assurer quotidiennement la préparation en commun du repas du soir. Toutefois, la fréquence de ce type de repas augmentera avec le renforcement de l'équipe encadrante qui souhaite également organiser des ateliers de cuisine,

lesquels iraient aussi dans le sens d'une valorisation de l'autonomie et de la solidarité développées jusqu'ici par les jeunes.

L'analyse permettant d'identifier des cas de carence alimentaire a été menée dans le cadre plus large de l'évaluation du SASLP, qui recommande de mettre en place des menus pour varier et assurer une nourriture équilibrée et propose de faire intervenir le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) comme ressource.

8 Instaurer un suivi des enfants en difficultés scolaires dans les lieux d'hébergement collectif

Développer des actions avec le réseau comme avec Reliance, association qui travaille par regroupement régional de tuteurs en collaboration avec le cadre scolaire et en interaction avec les parents, et les éducateurs du REP. Il s'agit de mettre sur pied un projet-pilote de tutorat au foyer des Tattes, foyer qui comporte le plus grand nombre d'enfants entre 5 et 18 ans, pour apporter un soutien aux enfants et aux familles.

Un projet pilote de tutorat a été lancé avec l'association Reliance auprès des enfants vivant au centre d'hébergement collectif des Tattes, à Vernier. Cette nouvelle structure offre un soutien aux enfants de ce foyer scolarisés dans les écoles du quartier (Vernier-Ranches et Vernier-Place, cycle d'orientation du Renard). Pour ce faire, le Conseil d'Etat a accordé une subvention de CHF 40'000.- à Reliance. Association privée, Reliance propose des tutorats à des enfants en difficultés scolaires au primaire et au cycle d'orientation, issus du monde de la migration et en situation économique difficile.

Un soixantaine de résidents au centre d'hébergement collectif des Tattes sont en âge scolaire. Leur passé scolaire est très divers : certains arrivent analphabètes, d'autres ont connu des systèmes scolaires basés sur des valeurs et des normes radicalement différentes des nôtres, ce qui rend très difficile la compréhension des attentes de l'école genevoise à leur égard. A ces conditions de scolarité difficiles s'ajoute un obstacle majeur : la méconnaissance du français oral, dont découlent des difficultés dans l'apprentissage de la langue écrite. L'école représente un lieu d'intégration fortement investi par leurs familles.

Les tutrices et tuteurs interviennent dans l'interface entre l'école et la famille, notamment par la création du lien enfant-école, famille-école, enfant-quartier (infrastructures sociales et culturelles). Pour ce faire, Reliance travaille en réseau avec les éducateurs des écoles en REP fréquentées par ces enfants, les directeurs et directrices de ces mêmes établissements, des membres de l'Aumônerie Genevoise Œcuménique auprès des Requérants d'Asile (AGORA), les responsables de l'Hospice général du centre d'hébergement collectif des Tattes et les travailleurs sociaux actifs auprès de la population de ce dernier, mais aussi les responsables sociaux de la Commune de Vernier et les responsables de certaines structures sociales (Maisons de quartier).

En parallèle, depuis la mise en place de l'organisation AMIG de l'Hospice général, en mars 2014, le centre d'hébergement des Tattes dispose de 2 assistants sociaux en intervention collective en charge de la vie dans le centre ainsi qu'exceptionnellement de 2 assistants sociaux individuels en charge du suivi spécifique des familles avec enfants scolarisés à l'aide d'urgence (suivi individuel financier et social). Ce dispositif accompagné d'un travail de réseau (réunion avec tous les acteurs scolaires de la commune de Vernier en juin avec suivi en septembre) devrait permettre une identification précoce des problématiques scolaires et la recherche collective de solutions pour le suivi d'environ 65 enfants scolarisés et logés aux Tattes (variations entre 55 et 80 enfants scolarisés sur les 3 dernières années).

9 Renforcer l'accompagnement des familles et des enfants dans les lieux d'hébergement collectif

Afin d'assurer un accompagnement des familles, il apparaît nécessaire de disposer de davantage de personnel social dans les foyers à même de gagner une certaine confiance qui puisse permettre le développement de projets. Ce personnel pourrait utilement jouer un rôle de courroie de transmission entre la vie en foyers et les possibilités à proximité. L'interface entre le foyer et l'extérieur est nécessaire.

Un des grands besoins reste aussi la possibilité d'intégrer les femmes migrantes et leurs enfants en bas âge dans des logiques d'aide à la parentalité, de formation, d'alphabétisation ou simplement de rencontres et d'échanges entre elles. A ce titre, les différentes déclinaisons de « l'école des mamans » (dans et hors de l'école) sont des projets à défendre et à multiplier. Ils garantissent des interactions sociales mais aussi un regard professionnel et éducatif sur les enfants d'âge préscolaire. Dans la même logique, la mise à disposition d'espaces pour les devoirs, avec un encadrement également éducatif, peut aussi favoriser une meilleure perméabilité entre l'environnement culturel familial et le cadre genevois.

L'aide aux migrants (AMIG) de l'Hospice général offre aujourd'hui des centres qui sont gérés d'un point de vue logistique par des intendants sociaux et d'un point de vue social par des assistants sociaux en intervention collective. Ces derniers doivent mettre en œuvre des actions communautaires permettant aux résidents de mieux se connaître entre eux et par là-même faciliter l'entraide mutuelle. Ils ont également pour tâche de tisser des liens avec la communes et ses partenaires sociaux (écoles, associations etc.) afin d'insérer et d'intégrer au mieux les résidents à l'environnement qui les entoure.

A Anières, avec la restructuration AMIG, l'équipe du centre est en train de mettre sur pied un espace d'accueil pour les enfants, gérés par des résidentes du centre, afin de permettre aux mamans de dégager du temps pour aller prendre leurs cours de français, pour se rendre chez le médecin, etc.

Dans le cadre de l'accueil des élèves migrants, la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) bénéficie dorénavant d'un éducateur migration qui a pour mission de créer l'interface entre l'école et les enfants vivant dans un centre d'accueil. Pour l'heure, son action s'est inscrite dans le lien entre le centre de Saconnex et l'école de Budé et sera étendue à la rentrée aux autres centres.

Un groupe de travail a été mis en place par le DIP en collaboration avec le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), la Ville de Genève et l'Hospice général pour analyser les besoins des familles et des enfants résidant dans les centres d'accueil en lien avec les écoles. Il s'agit ainsi de traiter notamment la problématique de l'aide à la parentalité et de l'encouragement préscolaire en lien avec les objectifs du Programme d'intégration cantonal (PIC). Dans une perspective plus large, le groupe identifie aussi les projets qui pourraient être développés (école des mamans, source bleue, aide à la parentalité, aide aux devoirs, etc.).

10 Etablir une politique de placement qui soit conforme avec l'intérêt des mineurs

Le modèle évolutif de l'Hospice général ayant montré ses limites, un nouveau modèle organisationnel AMIG est mis en place. Il s'agira d'effectuer une évaluation de ce dispositif afin de s'assurer notamment que cela aura permis de répondre à l'objectif posé par le Conseil d'Etat, à savoir faire en sorte que les jeunes puissent suivre leur scolarité sans fréquents changements d'établissements.

Le modèle AMIG ayant été mis en œuvre le 10 mars 2014, il est encore trop tôt pour pouvoir tirer des conclusions pertinentes. Un premier bilan sera réalisé par l'Hospice général courant 2015.

Conclusion

Ce deuxième rapport permet de faire état de l'avancement dans la mise en œuvre de chacune des recommandations émises dans le premier rapport de la task force. Cependant, il apparaît que les travaux doivent se poursuivre d'une part pour arriver à l'atteinte totale des objectifs et d'autre part pour maintenir et renforcer les synergies.

Bien que de nombreuses améliorations aient été apportées, force est de constater que des ressources financières sont nécessaires, notamment pour réaliser les objectifs suivants :

- Améliorer le taux d'encadrement socio-éducatif auprès des RMNA grâce à l'engagement de 2.6 ETP supplémentaires dans le but d'arriver à une dotation de 6 ETP, soit un coût de CHF 250'000.- ;
- Concrétiser le projet de reconstruction du centre de Saconnex ;
- Poursuivre le projet de tutorat, mené par l'association Reliance au centre d'hébergement des Tattes et développer le même dispositif au centre d'hébergement de Saconnex, ce qui représente une subvention annuelle s'élevant à CHF 80'000.-.

En outre, il faut considérer que si l'afflux de demandeurs d'asile, parmi lesquels des RMNA, devait se poursuivre, l'octroi d'un budget supplémentaire sera nécessaire pour répondre aux besoins en termes d'encadrement, de logement, de sécurité, d'éducation et de formation.

Enfin, au-delà des aspects uniquement financiers, maintenir la task force permettra d'assurer un suivi, de développer de nouveaux projets, de renforcer la coordination entre les différents acteurs et de rendre compte de manière régulière et transversale (logement, sécurité, éducation et formation) des travaux entrepris pour améliorer au sens large les conditions d'existence des mineurs vivant dans les centres d'accueil.